



## Païement de la pension alimentaire

Par **herto**, le **26/01/2016** à **10:30**

bjr une question ma fille vient de divorcer elle a la garde alternée de ses deux enfants. son ex mari doit lui verser une pension alimentaire au 5 de chaque mois (par jugement)

1er / les chèques arrivent vers le 16

2éme/ il retient sur cette pension alimentaire les frais externes pour les enfants concernant l'habillement, extra scolaire, ect. Le jugement stipule que ces frais doivent être décidés en commun. Ma fille les règle par chèques (ils lui reviennent déchirés et le montant est déduit de la pension)

a t'il le droit de faire ça ????

merci

Par **Visiteur**, le **26/01/2016** à **11:15**

Bonjour,

le montant de la PA ne doit pas être touché ! Les frais decides en commun ? CAD que quand l'un des parents achète une fringue il faut le consentement de l'autre ?? bizarre...